



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2012, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, mercredi le 10 octobre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. le conseiller Normand Girouard est absent.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme et d'environnement, est présente jusqu'à 19h46.

387/10-10-12

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 1^{er} octobre 2012 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

ADOPTÉE

388/10-10-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe :

en ajournant l'item suivant au jeudi 1^{er} novembre 2012 à 19h30 :

B.1 Refinancement des règlements numéros A-6, 42, 79 et 112 :

- 1.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques*
- 1.2 Résolution de concordance*
- 1.3 Résolution de courte échéance*

et en modifiant les items suivants de façon à ce qu'ils se lisent désormais comme suit :

B.2 Appropriation de fonds pour une borne de recharge pour véhicules électriques

- 1.1 Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Présentation et suivi de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 386/01-10-12 adoptée le 1^{er} octobre 2012.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

B Gestion financière

1. Refinancement des règlements numéros A-6, 42, 79 et 112 : - *ajourné*
 - 1.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques - *ajourné*
 - 1.2 Résolution de concordance - *ajourné*
 - 1.3 Résolution de courte échéance - *ajourné*
2. Appropriation de fonds pour une borne de recharge pour véhicules électriques

C Gestion administrative

1. Défense de la Ville relative à une requête introductive d'instance : Nomination de représentants de la Ville

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2012-06 : Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud

E Avis de motion

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

H Transport routier

I Hygiène du milieu

1. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Présentation et suivi de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Demande de PIIA 2012-P20 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois

K Loisirs et culture

L Divers

1. Appui au projet de plan de protection et de mise en valeur du cerf de Virginie dans le ravage du secteur La Macaza

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est adressée par le citoyen.

GESTION FINANCIÈRE

APPROPRIATION DE FONDS POUR UNE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 313/06-08-12, adoptée à la séance ordinaire du 6 août 2012, le conseil municipal de la Ville a approuvé l'entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharges à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Rivière-Rouge;

389/10-10-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que, dans cette entente de partenariat, le prix estimé d'une borne de recharge est de 5 000,00 \$ plus les taxes applicables, soit un coût de 5 748,75 \$ incluant les taxes applicables, lequel montant n'inclut pas le poteau pour recevoir le compteur d'Hydro-Québec, ni l'excavation, le tout étant évalué à 1 605,00 \$ plus les taxes applicables, soit un coût de 1 845,35 \$;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins de la Rouge contribuera financièrement auprès de la Ville de Rivière-Rouge pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques devant être localisée sur un terrain de stationnement en bordure du parc linéaire à proximité de la Caisse, lequel montant de contribution financière devant être confirmé ultérieurement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accorder un contrat à la compagnie « Champagne Électrique inc. » pour la fourniture et l'installation du matériel nécessaire pour une (1) borne de recharge pour véhicules électriques sur un terrain de stationnement à proximité de la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant total de 1 395,00 \$ plus les taxes applicables, soit un coût de 1 603,90 \$ incluant les taxes applicables, le tout selon leur offre du 3 octobre 2012.

Que les coûts liés à ces dépenses soient acquittés à même le Fonds Vert de la Ville de Rivière-Rouge pour un montant maximum de 9 198,00 \$.

Que toute contribution financière reçue de la Caisse Desjardins de la Rouge, pour une borne de recharge pour véhicules électriques, réduise d'autant le montant de l'appropriation à même le Fonds Vert de la Ville mentionné au paragraphe précédent.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

390/10-10-12

DÉFENSE DE LA VILLE RELATIVE À UNE REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE: NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De nommer M. Alain Deslauriers à titre d'ex-directeur général, Mme Déborah Bélanger, mairesse, et Mme Julie Godard, directrice générale, à titre de représentants de la Ville de Rivière-Rouge pour la défense de la Ville relativement à une requête introductive d'instance qui a été signifiée à la Ville de Rivière-Rouge en septembre 2012 dans le dossier relié à une noyade survenue en juillet 2008 dans la rivière Rouge, sur le territoire de la Ville.

Que lesdits représentants soient autorisés à signer au nom de la Ville de Rivière-Rouge tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

D'autoriser M. Alain Deslauriers à facturer à la Ville de Rivière-Rouge ses heures de travail dans ce dossier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

391/10-10-12

Modifiée par la
résolution numéro
419/05-11-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-06 : BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SUD

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents d'appel d'offres numéro 2012-06 de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés d'octobre 2012.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville, le tout comprenant principalement les travaux de génie civil suivants, sans toutefois s'y limiter :

- la fourniture et l'installation d'environ 810 mètres linéaires de conduite de 300 mm de diamètre par forage directionnel sous le lit de la rivière Rouge;
- le raccordement de la nouvelle conduite au réseau existant de la Ville aux deux extrémités;
- la fourniture et l'installation de vannes;
- la remise en état des lieux ;
- et tout autre travail requis pour assurer la réalisation complète des travaux visés par le contrat.

Que les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat puissent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), en consultant le site Web www.seao.ca ou en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600 en mentionnant le numéro d'appel d'offres 2012-06. Que les documents puissent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu du :

Consultant : GENIVAR inc.
Attention : M. Alexandre Hudon, ingénieur;

Propriétaire : Ville de Rivière-Rouge
Attention : M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics
ou Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque visé représentant dix pour cent (10 %) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50 %) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés publics applicable aux municipalités (Accord sur le commerce intérieur (ACI), Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQN 2008)).

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-06 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 15 novembre 2012 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière adjointe, ou la directrice générale de la Ville, le 15 novembre 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres numéro 2012-06 soit publié dans l'édition locale du journal L'Information du Nord ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

392/10-10-12

BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR SUD : PRÉSENTATION ET SUIVI DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP)

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser et de mandater la firme GENIVAR, ingénieurs, à compléter, signer et soumettre une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, relativement à des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud de la Ville.

De confirmer l'engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur de la firme GENIVAR quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

D'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 538,00 \$ au nom du ministère des Finances pour la présentation de la demande de certificat d'autorisation au MDDEFP.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

393/10-10-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

DEMANDE DE PIIA 2012-P20 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 178, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot P-79 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9941-49-5661;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'ajout de garde-corps de couleur blanc sur la terrasse existante de l'ancien restaurant « Le Versant Nord » pour le commerce actuel « Lunetterie Versant Nord »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande relative à l'ajout de garde-corps de couleur blanc sur la terrasse existante de l'ancien restaurant « Le Versant Nord » pour le commerce actuel « Lunetterie Versant Nord », le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

DIVERS

394/10-10-12

APPUI AU PROJET DE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU CERF DE VIRGINIE DANS LE RAVAGE DU SECTEUR LA MACAZA

ATTENDU que la présence d'aire de confinement du cerf de Virginie implique l'imposition d'un certain cadre réglementaire;

ATTENDU que l'encadrement réglementaire actuel démontre plusieurs lacunes et qu'à certains égards, le développement des municipalités peut en être affecté;

ATTENDU qu'une opportunité de partenariat et de financement par la Fondation de la faune du Québec, pour la réalisation d'une étude par le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) est proposée par la MRC d'Antoine-Labelle, le tout en partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et les municipalités concernées;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle, la Municipalité de L'Ascension et la Municipalité de La Macaza ont signifié leur appui au CERFO dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec quant à la réalisation d'une étude devant mener à la mise en place éventuelle d'un plan de protection et de mise en valeur du cerf de Virginie dans le ravage du secteur La Macaza;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle, la Municipalité de L'Ascension et la Municipalité de La Macaza ont donné leur accord de principe et une contribution financière et qui pourra également se traduire par la fourniture de services et/ou de données dans le cadre de la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge donne son appui au Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière à la Fondation de la faune du Québec, quant à la réalisation d'une étude devant mener à la mise en place éventuelle d'un plan de protection et de mise en valeur du cerf de Virginie dans le ravage du secteur La Macaza.

Que la Ville de Rivière-Rouge donne également son accord de principe à une participation financière de 1 000,00 \$ qui pourra également se traduire par la fourniture de services et/ou de données dans le cadre de la réalisation de ce projet.

Que les coûts liés à la dépense de la Ville soient acquittés à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 1 000,00 \$.

ADOPTÉE

Note : Mme Carine Lachapelle quitte la séance. Il est 19h46.

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est adressée par le citoyen.

395/10-10-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au jeudi 1^{er} novembre 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, le sujet suivant :

1. Refinancement des règlements numéros A-6, 42, 79 et 112 :
 - 1.1 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques;
 - 1.2 Résolution de concordance;
 - 1.3 Résolution de courte échéance

Il est 19h47.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2012
AJOURNÉE AU 10 OCTOBRE 2012

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux